

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Demande de subvention
au Conseil Régional
Auvergne-Rhône-Alpes
(AURA) pour les travaux
de sécurisation des
accès à l'école
élémentaire du Moutier
au titre du dispositif
d'aide à l'acquisition et
à l'installation
d'équipements en
matière de sécurité**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES (AURA) POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DES ACCES A L'ECOLE ELEMENTAIRE DU MOUTIER AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'ACQUISITION ET A L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS EN MATIERE DE SECURITE

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- Vu la délibération n°1162 du 21 novembre 2016 prise par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes relative à l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins ;
- **Considérant** la nécessité de procéder à la modification du système de contrôle d'accès portant sur 12 portes et 2 portails de l'école élémentaire du Moutier ;
- **Considérant** l'existence d'un dispositif d'aide régional pour ce type de travaux de sécurisation des écoles maternelles et élémentaires ;
- **Considérant** que de par leur nature, ces travaux visent à améliorer la sécurité de l'établissement ;
- **Considérant** que l'opération n'a pas encore connu un début d'exécution ;

Il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, pour un montant de 3 681,00 euros, soit 30 % du montant hors taxe de l'opération ;

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Fournitures et pose des cylindres spécifiques		8 120,00 €	
Acquisition du logiciel SPA PART		2 480,00 €	
Formation des usagers au logiciel		1 670,00 €	
Coût HT		12 270,00 €	
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	%	Montant sollicité
Etat – FIPD 2025	A solliciter	50 %	6 135,00 €
Région AURA	A solliciter	30 %	3 681,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80 %	9 816,00 €
Fonds propres		20 %	2 454,00 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20 %	2 454,00 €
Coût HT		100,00%	12 270,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Approuve** la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, au titre du dispositif d'aide à l'acquisition et à l'installation d'équipements en matière de sécurité ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID




Stéphane RODIER